



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Note de présentation du budget 2025

I- Evolution de la section de fonctionnement

Résultats du compte administratif 2024 :

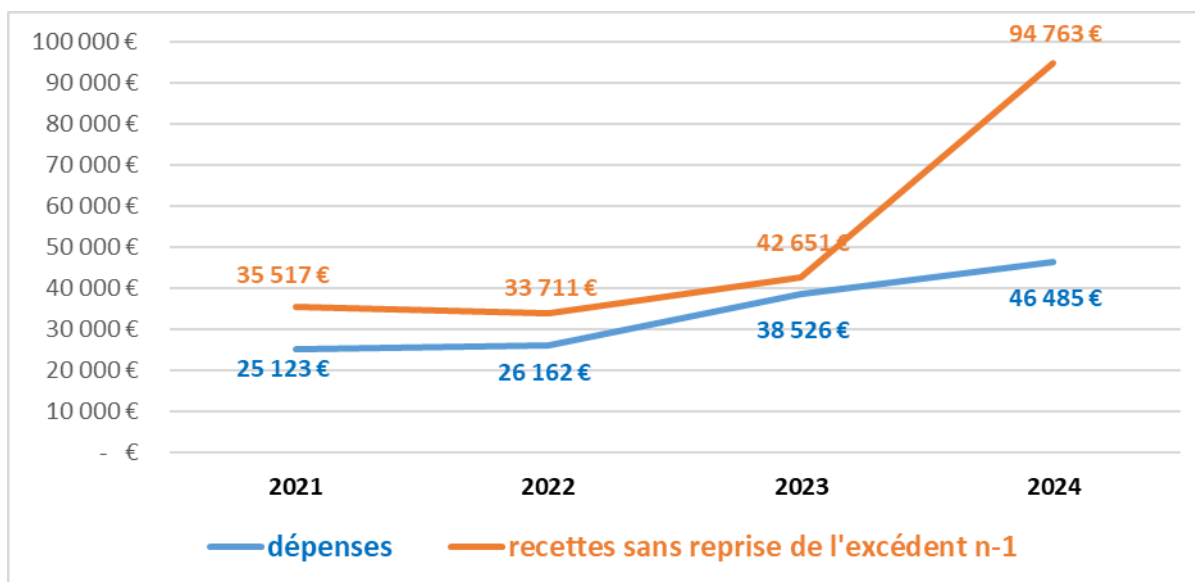
- Excédent de fonctionnement de l'exercice = 48 277,72 €
- Solde d'investissement de l'exercice = 0 €
- Résultats 2023 reportés :
 - +52 140,79 € en fonctionnement
 - +5 706,32 € en investissement

Soit un excédent global de $48\,277,72 + 52\,140,79 + 5\,706,32 = 106\,124,83$ €

	2021	2022	2023	2024	BP 2025
--	------	------	------	------	---------

Dépenses	25 123 €	26 162 €	38 526 €	46 485 €	126 150 €
----------	----------	----------	----------	----------	-----------

Recettes sans l'excédent n-1 reporté	35 517 €	33 711 €	42 651 €	94 763 €	25 731 €
dont subvention de la commune	30 500 €	30 500 €	38 500 €	31 200 €	24 000 €
Excédent n-1 reporté	30 073 €	40 467 €	48 016 €	52 141 €	100 419 €
Recettes totales	65 591 €	74 179 €	90 667 €	146 904 €	126 150 €



En 2023, les effets de la crise sanitaire s'effacent enfin. En 2024, le CCAS a bénéficié d'un legs généreux. Cette recette exceptionnelle sera consacrée en 2025 à la politique de maintien à domicile.

En investissement, le budget du CCAS a comporté des écritures d'ordre en 2013 pour amortir des immobilisations achetées les années précédentes (logiciels et matériels informatiques, mobilier). Depuis, la section d'investissement doit être approvisionnée à hauteur de 5 706,32 € pour équilibrer l'excédent qui est reporté d'une année sur l'autre.

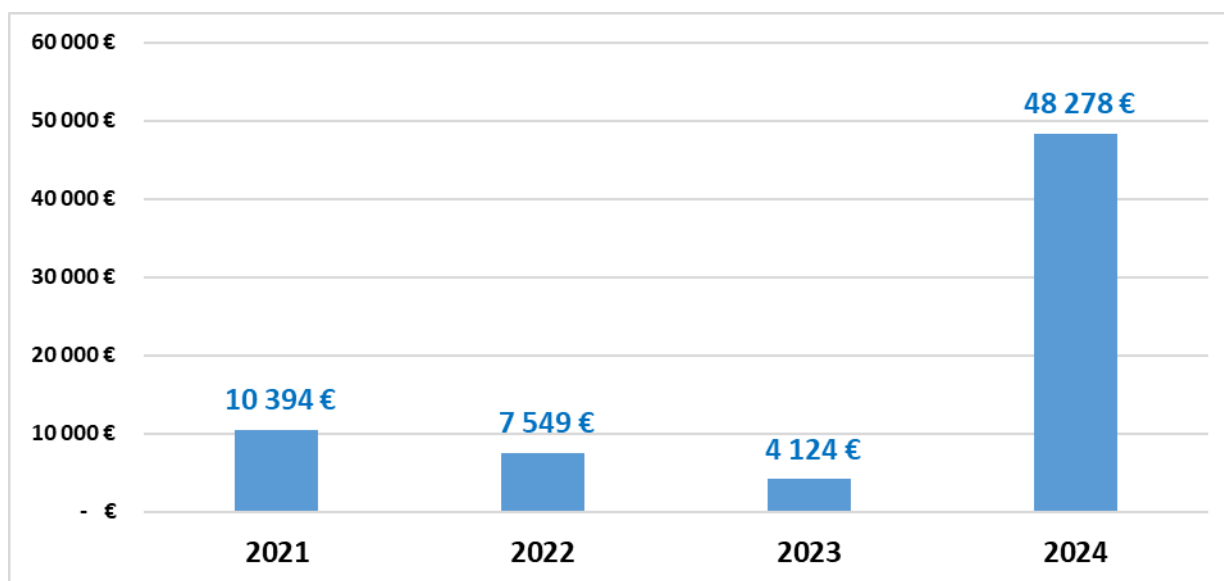
Notion d'épargne :

L'épargne brute = recettes réelles – dépenses réelles de la section de fonctionnement

Il s'agit des dépenses et recettes de l'année, le résultat antérieur reporté n'est pas pris en compte (excédent de l'année précédente figurant en recettes de fonctionnement au 002) ni les recettes exceptionnelles de cession (art. 775).

L'épargne nette = épargne brute – amortissement du capital de la dette

Le CCAS n'ayant pas d'emprunt à rembourser, l'épargne nette est équivalente à l'épargne brute figurant dans le graphique ci-dessous.



✓ En 2025, la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du service de portage de repas à domicile, pourra avoir des incidences financières sur le budget du CCAS.

✓ Pérennisation de la politique d'aide en 2025 :

- ⇒ Secours d'urgence et chèques services alimentaires, hygiène & vestimentaires.
- ⇒ Aides aux personnes (notamment pour des factures impayées : loyers, énergie, obsèques, cantines, accueil de loisirs, classes de découverte...)
- ⇒ Secours d'urgence et chèques services alimentaires, hygiène & vestimentaires.
- ⇒ Noël social (cartes cadeaux en décembre) à destination de personnes ou familles en difficultés, accompagnées par le CCAS.
- ⇒ Dans le cadre d'une convention ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement), le CCAS collabore depuis 2023 avec une association d'insertion par le logement, l'AISH, qui a pour mission d'accompagner des ménages rencontrant des difficultés liées au logement.

✓ Le service de transport communal dénommé « Plessis-Bus » a été mis en place en 2024 et continuera de se développer en 2025. Ce service de transport aide les seniors de plus de 65 ans (à mobilité difficile) et les personnes en situation de handicap (en capacité de se déplacer) à se rendre en courses, à des rendez-vous médicaux (non récurrents) et dans divers établissements et administrations.

✓ Dans le cadre de sa politique sociale, le CCAS a accordé pour la première fois en 2024 une allocation énergie pour les publics les plus fragiles sur le plan économique. Sa reconduction est à l'étude pour 2025.

✓ Dans le cadre de sa politique sociale et suite à l'analyse des besoins sociaux, le CCAS souhaite diversifier ses actions et toucher de nouveaux publics : Une sortie à la mer à destination des familles sera à nouveau organisée avec le service Seniors.

✓ Le CCAS proposera également des sessions de formation « aux gestes qui sauvent » en partenariat avec la Croix-Rouge, s'adressant à tout public.

En 2025, le CCAS participera pleinement aux grands événements que sont :

- **la semaine bleue**, semaine nationale des personnes âgées et des retraités ayant pour objectif de développer et de valoriser la place que les aînés doivent occuper dans la communauté et ce, quels que soient leur âge et leur autonomie.

- **Octobre rose**, campagne annuelle mondiale de communication destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

✓ Une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) de la commune a été réalisée en 2023 par un prestataire, celle-ci devra être mise à jour à compter de 2026.

II- Les subventions de fonctionnement versées

Le CCAS propose d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes en 2025 :

- 3 500 € à l'épicerie sociale « Sucre d'Orge » de Brétigny-sur-Orge en charge de l'aide aux personnes en grande difficulté matérielle et financière, de l'approvisionnement en produits de première nécessité à 10% du prix normal, de l'aide à la réinsertion et de l'animation pour les jeunes enfants ;
- 1 200 € à l'association SNL « Solidarités Nouvelles pour le Logement » qui s'engage pour rendre le logement accessible aux personnes en situation de précarité.
- 1 000 € aux « Restaurants du cœur » de Brétigny-sur-Orge, qui font de la distribution alimentaire et vestimentaire, de l'alphabétisation, de l'aide à la constitution de dossiers (surendettement ...) ;
- 300 € à « Phoenix et Dragons » qui aide et accompagne des adultes et des enfants atteints du cancer afin de leur redonner confiance et estime de soi en proposant des activités sportives, artistiques et de développement personnel.
- 1 000 € à l'AISH, Association d'Insertion Sociale par l'Habitat, qui accompagne des locataires dans leur accès au logement qu'il s'agisse d'une première expérience locative ou d'un relogement avec pour objectifs principaux l'accès à la totalité des droits liés au logement et à l'appropriation du nouveau lieu de vie. Elle a pour mission également d'accompagner des locataires pour lesquels il a été identifié une problématique mettant en danger le maintien dans le logement.

Une réserve de crédits de 2 500 € restera à attribuer en cours d'année si besoin.

Le CCAS ne prévoit pas d'investissement en 2025 et ce budget n'a pas d'emprunt.